

**EXTRAIT du REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 22 janvier 2025,

**OBJET :** Location droit de pêche sur les étangs du Genevray

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize janvier deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS  
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier  
GUILLERMET Maria  
ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 19 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants**

Vu la délibération du conseil municipal de Plateau d'Hauteville n° 2024 01 10 du 31 janvier 2024 accordant à l'association pour l'exploitation des étangs de Thézillieu, le droit de pêche sur les étangs du Genevray, moyennant une location de 100 € pour la saison 2024 (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 mars 2025), non reconductible.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le bail de location du droit de pêche sur les étangs du Genevray au bénéfice de l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU pour la saison 2025.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

- **ACCORDE** à l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU le droit de pêche sur les étangs du Genevray, moyennant une location de 100 € pour la saison 2025.

La durée du présent bail sera d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président de ladite société, un bail de location.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Philippe EMIN



Publié sur le site internet de la Commune le 12/02/2025

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20250122-DE-2025-01-06-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2025  
Date de réception préfecture : 12/02/2025